



OUI, je veux combattre contre la faim.

Je fais un don urgent de :

- 15 €
- 30 €
- 50 €
- 80 €
- 100 €

Autre montant à votre convenance, préciser le montant : €

Pour être informé des programmes menés par Action Contre la Faim, **je m'abonne à « Interventions »** (bulletin trimestriel d'Action Contre la Faim) **pour 1,52 €.**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de Action contre la Faim (CCP 2820 W PARIS).

Veuillez indiquer :

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

E-Mail

Date de naissance (facultatif)

Profession (facultatif)

Le saviez- vous ?

75 % de votre don à Action contre la Faim est déductible de vos impôts, dans la limite de 479 € (revenus 2007)
Et 66% au-delà de cette somme dans la limite de 20% de vos revenus imposables

Par exemple :
Un don de 40 € vous revient en réalité à 10 €

Merci de votre soutien.

ACTION CONTRE LA FAIM est une association reconnue d'Utilité Publique ce qui apporte des avantages fiscaux supplémentaires à nos donateurs, notamment en ce qui concerne les legs et donations.

ACTION CONTRE LA FAIM est membre du comité de la charte, qui a pour rôle de veiller à la transparence financière sur l'origine et l'emploi des ressources, à la vérité des informations envoyées aux donateurs et à la rigueur dans les modes de collecte de fonds.



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à Action contre la Faim.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organismes.

Si vous ne le souhaitez pas, **il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées.**